

Convention pour le financement-des parcours de réussite éducative hors Quartiers politique de la ville

Entre :

Vienne Condrieu Agglomération représenté par son Président Thierry KOVACS, et conformément à la délibération du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du ...,

d'une part,

Et :

La commune de Chasse sur Rhône représentée par son Maire, Monsieur Claude BOSIO, autorisé par délibération du Conseil Municipal du 04 juin 2018 à contracter cette convention, ci-après dénommée la commune

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Tel que le définit le plan de cohésion sociale du 18 janvier 2005, le Programme de Réussite Educative vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il vise à accompagner dès les premières années et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité.

La circulaire du 27 avril 2005 précise les modalités de mise en œuvre du PRE.

Quatre modalités d'application émergent de cette démarche :

- œ une organisation centrée sur l'enfant, l'adolescent et sa famille,
- œ un partenariat mobilisé autour du parcours de réussite éducative,
- œ une équipe professionnelle pluridisciplinaire.
- œ La mise en œuvre de parcours individualisés de réussite éducative en lien avec les parents.

Article 1 - Objet de la convention

Le PRE devant mobiliser ses financements prioritairement pour des enfants et des jeunes résidant sur les quartiers éligibles au contrat ville, la commune de Chasse sur Rhône a fait le choix de

financer des parcours pour des enfants/jeunes résidant hors quartier prioritaires de la commune de Chasse sur Rhône.

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 04/10/2018
Date de réception préfecture : 04/10/2018

La présente convention fixe les modalités de fonctionnement entre Vienne Condrieu Agglomération et la commune pour la mise en place des parcours de Réussite éducative des enfants ou des jeunes résidant hors quartier politique de la ville de la commune de Chasse sur Rhône.

La convention définit les engagements et les responsabilités de chacune des parties ainsi que les modalités financières.

Article 2 – Engagements de Vienne Condrieu Agglomération

Vienne Condrieu Agglomération s'engage à mettre en place, conformément à la procédure du programme de réussite éducative (passage en équipe pluridisciplinaire, diagnostic partagé), les parcours des enfants/jeunes de la communes de Chasse sur Rhône résidant hors quartier prioritaire.

Article 3 – Engagements de la commune

La commune s'engage à assurer la référence de parcours des enfants et des jeunes résidant hors quartier politique de la ville.

Préalablement à la présentation en équipe pluridisciplinaire de soutien par le référent de parcours, elle s'engage à validé la prise en charge des parcours.

La commune s'engage à financer directement et/ou à rembourser à Vienne Condrieu Agglomération les frais inhérents à la mise en œuvre des parcours d'enfant/jeune résidant hors quartier prioritaire, sous réserve de l'évaluation et de la validation du nombre d'enfants en comité technique.

Article 4 – Facturation

La commune s'engage à rembourser à Vienne Condrieu Agglomération, sur présentation d'une facture détaillée, l'ensemble des coûts inhérents à la mise en œuvre des parcours. Cette facture pourra intervenir mensuellement.

Article 5 – Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Article 6 – Date et durée d'effet de la convention

Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour cesser le 31 décembre 2018.

Fait à Chasse-sur-Rhône, Le 08 juin 2018.

Pour la commune

Pour Vienne Condrieu Agglomération

Le Maire

Claude Bossio



~~Le Président~~

[Signature]